

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 23 (1935)

**Heft:** 462

**Artikel:** Notre enquête : si vous étiez candidates, que feriez-vous au Conseil National ?....

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-262061>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Les gens qui ne font rien manquent de temps pour tout.

M<sup>me</sup> ROLAND.

<p><b>DIRECTION ET RÉDACTION</b> M<sup>me</sup> Emilie GOURD, Crêts de Pregny</p> <p><b>ADMINISTRATION</b> M<sup>me</sup> Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest Compte de chèques postaux I. 943 Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</p>	<p>Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses</p>	<p><b>ABONNEMENTS</b> SUISSE..... Fr. 5.— ÉTRANGER... 8.— Le numéro... 0.25</p> <p><b>ANNONCES</b> La ligne ou son espace: 40 centimes Réductions p. annonces répétées</p> <p>Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier. À partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 Fr.) valable pour le semestre de l'année en cours.</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Lire en 2<sup>me</sup> page:**  
SUZ. BRENNER: L'apprentissage ménager à Genève.  
J. V.: La nouvelle présidente.

**En 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> pages:**  
S. B.: Société coopérative de cautionnement de la Saffa.  
M. GAGNEBIN: IX<sup>e</sup> Congrès de l'A. I. des Lycéum Clubs.  
J. VUILLIOMENET: Une illustre centenaire.  
Carrières féminines: La directrice d'entreprises de confection.

**En feuilleton:**  
GERTRUD HORST et KLARA FASSBINDER: Femmes d'Extrême-Orient. (Trad. M.-L. P.)

**Elections au Conseil National des 26 et 27 Octobre 1935**

Un conseiller national représente 22.000 hommes et femmes

**Seuls, les HOMMES votent**

**Les FEMMES n'ont rien à dire**

**NOUS PROTESTONS**

Association suisse pour le Suffrage féminin.

Texte de l'affiche éditée par l'Association suisse et apposée dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel. A Genève, le cortège d'autos décorées de ces affiches et conduites par des suffragistes ayant donné les meilleurs résultats, ce moyen sera de nouveau employé.

## NOTRE ENQUÊTE

Si vous étiez candidates, Que feriez-vous au Conseil National ?...

En ces semaines de préparation à une consultation populaire, de laquelle va dépendre l'orientation de notre pays pendant quatre années, il nous a paru intéressant de nous rendre compte, à l'intention de nos lecteurs, des principes et des tendances que défendraient aux Chambres fédérales les plus connues parmi nos féministes de Suisse occidentale, SI les femmes étaient éligibles, et SI elles avaient le droit de vote. C'est pourquoi nous avons posé à une vingtaine d'entre elles, à Genève, à Lausanne, à Neuchâtel, à Bâle, à Berne, à La Chaux-de-Fonds, la question suivante:

Si les femmes avaient chez nous le droit de vote et d'éligibilité aux Chambres, et que vous fussiez candidate au Conseil National, quel programme de réformes annonceriez-vous à vos électeurs et électrices en ce qui concerne

- a) les questions féministes et d'intérêt féminin;
- b) les questions économiques;
- c) les questions démocratiques?

Voici les réponses que nous avons reçues:

... Si j'étais candidate au Conseil National, il va sans dire que mon programme comporterait l'égalité complète des droits de la femme.

En matière économique, je réclamerais avant tout des économies, la fin du régime des subventions, pillage éhonté du patrimoine national, la fin de l'économie dirigée, le retour à un libéralisme raisonnable.

Je réclamerais, — sûr moyen de n'être pas élue, — une restriction sérieuse des droits populaires, dont l'abus nous a conduits à la démagogie, à la primauté des intérêts électoraux, à la prédominance de l'intérêt privé sur l'intérêt général. Je demanderais le retour à un fédéralisme dépouillant la Confédération de toutes les tâches dont elle s'est chargée et qui ne lui conviennent pas, pour les remettre aux Cantons, Etats indépendants et autonomes. Je réclamerais... encore beaucoup d'autres choses, mais mes douze lignes sont dépassées.

S. BONARD (Lausanne).

1. Accession des femmes qualifiées aux charges publiques et gouvernementales, sans politique de partis. Développement de la compétence de la femme quant à la protection de la femme, de l'enfance, de la fille-mère surtout.

2. Même droit au travail, et à salaire égal, de l'homme et de la femme, mariée ou célibataire.

3. Principes démocratiques, sans restriction à la liberté de commerce et d'industrie.

L. CHALLANDES (La Chaux-de-Fonds).

Bien que n'ignorant pas les dangers que comportent des droits accordés à des citoyens, pas tous capables de comprendre la gravité de leur pouvoir et de sentir leurs responsabilités envers la communauté, je suis profondément attachée aux principes démocratiques, estimant que comme Dieu nous a laissés la grandeur d'être responsa-

bles de nos actes, il est juste que chaque citoyen ait cette même liberté vis-à-vis de la cité.

Je défendrais ces principes démocratiques que je voudrais étendre sans restrictions à la femme, et revendiquerais pour elle, aussi bien que pour l'homme, le droit à tous les droits, car je suis partisan des compétences, à quel sexe que celles-ci appartiennent.

L'on dit qu'on ne conçoit guère la démocratie sans partis politiques, — mais, à preuve du contraire, je demanderais que ce qui touche à l'économie publique (subventions, protection de diverses branches de notre activité nationale, etc.) soit confié à un conseil économique, composé de spécialistes en ces activités, et soustrait aux influences privées et de partis.

F. FONJALLAZ (Espaces).

Si j'étais candidate au Conseil National, je m'emploierais

1. à supprimer toutes les entraves dont est l'objet le droit au travail de la femme; à obtenir que, partout où leur préparation est la même, le salaire de la femme soit égal à celui de l'homme; à obtenir des sanctions plus sévères pour les délits aux mœurs et la protection des mineurs dès l'âge de 15 ans.

2. Je proposerais la fermeture des auberges dès 22 heures et l'introduction de l'option locale; la nomination d'une femme dans toutes les commissions scolaires et d'ordre économique (achat et vente des denrées alimentaires, production intérieure, importations et exportations); afin de diminuer les cautionnements ruraux qui causent la ruine du pays; je réclamerais l'obligation pour un homme qui engage le bien de sa femme et de sa famille à requérir aussi la signature de son épouse.

3. Je travaillerais à repousser toute dictature et à faire triompher notre idéal démocratique, persuadée que ce n'est que par la liberté individuelle et le respect de la personnalité que la Suisse demeurera forte. Je m'efforcerais enfin d'obtenir une politique royale de conciliation entre tous les partis.

A. GILLABERT-RANDIN (Lausanne).

1. Droits, devoirs et responsabilités égaux. Préparation économique-politique de la femme pour aborder et défendre avec compétence des questions (comme, par exemple, celle de la nationalité de la femme). Commissions parlementaires à majorité féminine pour les questions d'ordre féminin (avortement).

2. Application de la Déclaration de la Mère du C.I.F. (publiée dans le dernier numéro du Mouvement). Rétribution du travail familial pour permettre à la mère de rester au foyer. Résultat: diminution du chômage, d'où de l'argent disponible à cet effet.

3. Accession à toutes les professions, métiers, aux emplois publics, le mérite et non le sexe

déterminant le choix. A travail égal, salaire égal. Protection des ouvrières et ouvriers.

4. République fédéraliste et démocratique, selon le manifeste du groupement La Femme et la Démocratie. Libertés très étendues et responsabilités correspondantes.

5. Soutenir la Société des Nations et le Pacte. Sanctions internationales contre les cruautés d'un gouvernement à l'égard de ses nationaux. Répartition équitable des matières premières. Désarmement international économique et militaire.

DR. L. GOURFEIN-WELT (Genève).

Je mettrais à mon programme les réformes suivantes:

1. Lutter énergiquement contre toute législation ou mesure infériorisant la femme dans le domaine professionnel ou social; donner accès aux femmes dans toutes les commissions qui les concernent au même titre que les hommes.

2. Rameiner le plus possible notre vie économique à une base indépendante de l'Etat; faire agir le libre jeu des forces, mais en conservant la protection légale du travailleur.

3. Restreindre certains abus de notre vie politique afin de sauvegarder les grands principes de la Démocratie: tendre à une restriction de la représentation électorale, du droit d'initiative et de référendum.

A. LEUCH (Lausanne).

1. La femme suisse mariée à un étranger doit pouvoir garder sa nationalité. Le droit au travail de la femme est intangible. Les allocations familiales devraient se généraliser.

2. L'équilibre budgétaire doit être retrouvé par la simplification de l'administration fédérale et une saine économie dans les subventions. Des charges fiscales exagérées paralysent l'initiative privée, condition d'une vie nationale saine.

3. Plus de loyauté dans la discussion entre partis. Exigence du respect de la Constitution, autant par le Gouvernement que par les députés.

ANNE DE MONTET (Vevey).

1. Créer un parti féminin indépendant. Réformer les Codes, qui sont l'expression de la mentalité masculine, suivant le point de vue féminin. Liberté absolue du travail féminin. Accession des femmes à toutes les sanctions. Introduction de la main-d'œuvre féminine dans toutes les administrations. A travail égal, salaire égal. Salaire ménager de la femme mariée.

2. Rétablir l'équilibre du budget en exigeant des sacrifices tant du capital que du travail. Adapter aux circonstances nouvelles les grandes entreprises de l'Etat. Organiser une répartition des heures de travail de manière à diminuer le chômage. Réclamer et appuyer toutes mesures internationales qui faciliteraient les échanges et appliquer une économie dirigée dans tous les do-

maines où la collectivité entière est intéressée. Réduire le budget militaire.

3. Les réformes ci-dessus réalisant plus de liberté et de justice sont l'application des principes démocratiques.

LYDIE MOREL (Genève).

Le fait étant admis que le suffrage des femmes est chose acquise,

1. Défense énergique de toutes les revendications féministes (programme détaillé déjà élaboré par l'Association pour le S. F.), plus spécialement du droit de la femme au travail et du principe: A travail égal salaire égal.

2. Intensification de la lutte contre les plaies sociales actuelles (alcoolisme, maladies vénériennes, cancer, tuberculose), protection plus effective de l'enfance et de la famille.

3. Défense de la démocratie (application de la Constitution et suppression immédiate de la clause d'urgence).

4. Politique économique de déflation: a) Compression des dépenses de la Confédération; b) Opposition à toute espèce d'impôt fédéral nouveau et suppression des impôts abusifs votés en vertu de la clause d'urgence; c) diminution des frais d'exploitation des C.F.F. et des tarifs ferroviaires; d) diminution des droits d'entrée perçus sur des marchandises et denrées introuvables en Suisse.

5. Opposition à toute tentative nouvelle de centralisation, afin de maintenir l'intégrité des cantons.

L.-H. PACHE (Lausanne).

Questions d'intérêt féminin.

1. Lutte contre les attaques faites au droit au travail des femmes.

Abolition des dispositions légales consacrant une inégalité des sexes dans les administrations publiques.

Adoption du principe « à travail égal salaire égal ». Allocations familiales.

2. Introduction du principe qu'une femme d'origine suisse ne perd pas sa nationalité en épousant un étranger, afin qu'une femme d'origine suisse ne puisse se voir refuser un permis de domicile et de travail, et ne puisse être expulsée en cas de maladie et de pauvreté.

3. Réforme des dispositions du Code civil concernant le régime matrimonial et la recherche de la paternité.

4. Développement des assurances sociales, notamment de l'assurance-maternité.

Questions économiques.

5. Economies dans l'administration. Assainissement des C.F.F.

6. Diminution des compétences des Chambres fédérales en matière financière, soit qu'elles ne puissent que voter les crédits et subventions proposées par le Conseil Fédéral, mais pas en proposer.

Principes démocratiques.

7. Défense de la démocratie. Création d'une juridiction chargée d'examiner si les lois et arrêtés fédéraux sont conformes à la Constitution.

8. Défense du fédéralisme.

ANTOINETTE QUINCHÉ (Lausanne).

Il me semble assez dangereux d'élaborer un programme comme candidat au National. C'est dangereux parce qu'on promet facilement plus que ce qu'on peut tenir. Je voudrais donc seulement dire en quelques mots quel but je m'efforcerais de poursuivre:

Tout d'abord je tâcherais de juger chaque question posée d'après ma conscience et non d'après l'intérêt de tel ou tel groupe. Je défendrais le droit du faible, des désérités, parmi lesquels je compte aussi en grand nombre les femmes. Je voudrais une répartition égale des droits et des devoirs parmi les deux sexes: notamment — cela va sans dire — le droit de vote pour les femmes et le droit au travail pour les femmes comme pour les hommes.

Quant à la grave et brûlante question du chômage — si je voyais un chemin pour la résoudre, je le suivrais sans hésiter — mais qui nous montre la voie? Tout en soutenant des mesures

nécessaires pour l'Etat pour venir en aide à des classes ou groupements qui sont dans la misère, je tâcherai de renforcer la volonté de l'initiative individuelle, dans la mesure du possible. Je soutiendrais les principes démocratiques tels que les droits individuels et la responsabilité de chaque citoyen (citoyenne) vis-à-vis de l'Etat et du peuple.

E. VISCHER-ALIOTH (Bâle).

\* \* \*

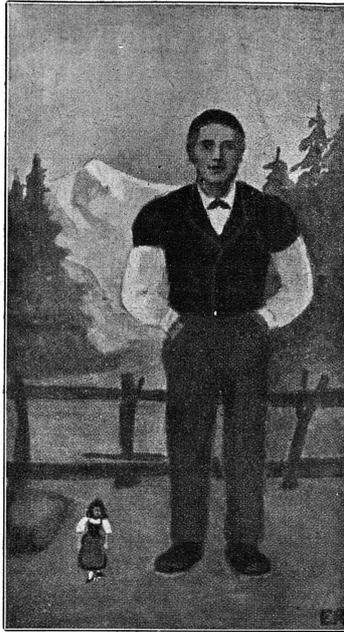
a) Le droit de vote et d'éligibilité une fois acquis, seule une mise au point sera nécessaire au début pour effacer les différences de traitement là où elles ne s'imposent pas naturellement. Ensuite les femmes feront une politique d'intérêt général qui sauvegardera aussi le leur.

b) Questions économiques: Réformes tendant à une économie dirigée. Emploi rationnel des machines qui marcheront quelques heures seulement par jour. Conséquences: diminution des heures de travail, désencombrement du marché. La production doit être un service rendu à la collectivité, permettant à chacun de vivre dignement et non pas un moyen d'enrichissement pour une minorité.

c) Les principes démocratiques doivent être étendus encore. Mais les dirigeants et le peuple tout entier veilleront à ne pas considérer les intérêts matériels uniquement, mais surtout l'idéal moral que notre démocratie est censée représenter à l'intérieur et envers l'étranger: la fraternité et la bonne volonté: un pour tous, tous pour un. Seule cette attitude, qui implique parfois des sacrifices d'ordre matériel, est la justification de l'existence de la Suisse, pays numériquement si petit, mais composé d'une manière si significative.

Clara WALDVOGEL (Neuchâtel)

## Elections aux Chambres fédérales des 26 et 27 octobre 1935



La femme suisse reste une mineure politique aussi longtemps qu'elle est exclue des votations fédérales.

(blanchissage, repassage, raccommodage) et faire les différents travaux nécessaires par l'entretien de la maison. Cet apprentissage, qui dure 18 mois au moins, est terminé par des examens pratiques et théoriques donnant droit en cas de réussite au diplôme cantonal de fin d'apprentissage.

Le contrat d'apprentissage stipule les droits et devoirs des deux parties. La maîtresse de maison s'engage à donner à son apprentie l'enseignement prévu au programme d'apprentissage, à exercer sur elle une influence éducative, à lui donner les soins nécessaires en cas de maladie, à veiller à ce qu'elle soit bien traitée par tous les membres de la famille, à lui assurer une vie saine et des conditions de logement salubre, à l'autoriser à suivre les cours ménagers, à lui accorder le temps nécessaire pour accomplir ses devoirs religieux, et à l'assurer contre la maladie en prenant les 2/3 de la prime à sa charge. L'apprentie en réciproque s'engage à accomplir consciencieusement et avec zèle les travaux qui lui sont confiés et à être polie et complaisante à l'égard des membres de la famille. Le contrat fixe aussi la durée de la journée de travail de l'apprentie, les congés et vacances dont elle jouit, ainsi que son salaire.

Toute difficulté résultant de l'application du contrat doit être soumise à la Commission dite de l'apprentissage ménager. Cette Commission, composée de cinq membres féminins est présidée

## Une nouvelle présidente

L'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses vient de passer en mains d'une présidente récemment élue, M<sup>lle</sup> Clara Nef, de Hérisau. L'Alliance a fait un choix heureux, et nous l'en félicitons, tout en disant une cordiale bienvenue à celle qui s'est chargée vaillamment d'une tâche assez lourde et en l'assurant de la sympathie de toutes celles d'entre nous qui, de près ou de loin, se rattachent à l'Alliance.

M<sup>lle</sup> Nef est connue par son activité très grande en faveur des chômeuses du canton d'Appenzell, et par les entreprises qu'elle a faites sur pied, entreprises de confection de pantalons de skis, de sport, de garçonnets, etc., tous travaux exécutés par des femmes privées de leur gagne-pain habituel.

Sur la nouvelle présidente de l'Alliance, deux personnalités féminines exercent une influence déterminante: sa mère et Gertrud

Bäumer. Ayant une préparation commerciale, et bien dirigée par une maman veuve qui sut lui inculquer le goût du travail et l'indépendance du jugement, la jeune fille devint secrétaire d'hôtel, puis collaboratrice de sa mère dans une activité sociale. Elle s'occupa de la jeunesse sous l'impulsion de Pro Juventute, elle dirigea la Frauenzentrale appenzelloise, se donna à maintes activités intéressantes concernant le bien public.

Gertrud Bäumer, elle ne la connut que par ses livres, qu'elle lut et relut au long d'une cure d'immobilité et de grand air à Arosa, et qui l'impressionnèrent profondément en projetant leur vive lumière sur des points restés obscurs. Grâce à l'appui intellectuel et moral de ces lectures, l'année d'isolement parut courte à M<sup>lle</sup> Nef, et c'est avec des forces nouvelles et mieux trempées qu'elle reprit le cours de ses activités et accepta notamment la présidence de l'Union für Frauenbestrebungen.

J. V.

par le Chef du Service des Apprentissages. Ses compétences sont les mêmes que celles des autres Commissions d'apprentissage qui sont, elles, formées de juges aux tribunaux de prud'hommes.

Dans une circulaire envoyée aux associations féminines, le Service des Apprentissages relève que l'apprentissage ménager est la meilleure préparation des jeunes filles à leurs devoirs de maîtresse de maison et de mères de famille. Mais il n'est pas que cela, il est aussi la meilleure formation pratique à la profession d'employée de maison, et il est en outre à la base de tout un groupe de professions intéressantes demandant des qualités d'abnégation et de dévouement et répondant le plus souvent aux aspirations intimes de la femme, telles que gouvernante de maison, directrice de pension, d'institut, de home, d'hôtel, fonctions d'infirmière, de nurse, etc., etc.

En accordant l'officialité à l'apprentissage ménager, le Département genevois du Commerce et de l'Industrie a implicitement relevé la profession d'employée de maison au même niveau qu'une autre profession puisqu'il lui a donné le même statut de formation: apprentissage avec contrat, examens de fin d'apprentissage et diplôme d'apprentissage. Le service de maison étant actuellement de très rares professions où l'offre de places dépasse la demande, il faut que les jeunes filles et leurs parents comprennent que c'est un métier équivalent à tout autre et qu'il représente un débouché intéressant pour la main d'œuvre féminine. Mais il faut que les maîtresses de maison comprennent aussi le rôle important qu'elles ont à jouer dans la question de l'apprentissage ménager et qu'elles remplissent un devoir social en travaillant à former une apprentie ménagère.

Quelques contrats ont déjà été signés, mais leur nombre est encore trop petit. Comme dans les autres métiers où c'est le patronat qui s'occupe de former sa main-d'œuvre future, les maîtresses de maison doivent prendre elles-mêmes en main la formation d'employées de maison qualifiées en préparant des apprenties ménagères. Le Service des Apprentissages (Grand-Rue, 39), l'Office privé des Apprentissages, (Taconnerie, 3) et le Secrétariat romand des Associations s'intéressant au Service domestique (Rue Bernard-Dussaud, 6) sont à la disposition des personnes désirent être renseignées plus en détail

sur l'apprentissage ménager et le contrat d'apprentissage à Genève. S. B.

La Commission genevoise d'apprentissage se compose de:

M<sup>lle</sup> SUZ. BRENNER, secrétaire du Comité des Assoc. s'intéressant au Service domestique.

M<sup>me</sup> J. BRISTLEIN, secrétaire de l'Office privé des Apprentissages.

M<sup>me</sup> CHAPUISAT, présidente de l'Union des femmes.

M<sup>lle</sup> LAPLACE, secrétaire des Syndicats chrétiens-sociaux.

M<sup>me</sup> A. SEILER, présidente du Groupe des Femmes socialistes.

## L'apprentissage ménager à Genève

Grâce aux difficultés de l'heure présente, l'idée de l'apprentissage ménager creuse peu à peu son sillon dans nos cantons romands.

Voici Genève qui, après le canton de Vaud et sous une autre forme, accorde l'officialité à l'apprentissage ménager. Le Département du Commerce et de l'Industrie, et il faut féliciter son chef de l'initiative prise, reconnaissant « qu'il est de l'intérêt général d'encourager l'apprentissage ménager », mais qu'il convient de faire quelques expériences avant de promulguer une loi réglant cet apprentissage, a décidé le printemps dernier qu'une propagande systématique serait entreprise par le Service des Apprentissages en collaboration avec la Commission d'apprentissage ménager en faveur de cet apprentissage; que celui-ci serait fait sur la base du programme établi par le Service des Apprentissages, en collaboration avec le Secrétariat romand du Comité des Associations s'intéressant au Service domestique et quelques personnes compétentes et enfin qu'il ferait l'objet d'un contrat écrit.

D'après ce programme, la jeune fille doit être initiée graduellement, et selon l'organisation du ménage, aux différents travaux domestiques: cuisine, service des chambres, blanchissage, repassage, raccommodage. A la fin de son apprentissage, elle doit être à même de composer et préparer seule un menu simple, de connaître le prix des denrées alimentaires et la manière de les conserver; elle doit savoir entretenir le linge,

## Les femmes suisses manifestent contre la guerre

Pour répondre à plusieurs demandes, nous publions ici le texte de la Résolution votée à l'unanimité, à l'occasion du conflit italo-abyssin, lors de l'Assemblée générale de l'Alliance, et à laquelle une de nos collaboratrices a fait allusion dans notre dernier numéro.

Les femmes suisses réunies à Wädenswil à l'occasion de la 34<sup>me</sup> Assemblée générale de l'Alliance de Sociétés féminines suisses, douloureusement émus par le début des hostilités en Abyssinie, protestent contre la guerre, honte des temps actuels, et expriment leur sympathie à tous ceux qui vont au-devant de souffrances que notre civilisation aurait dû leur épargner.

## Une illustre centenaire

Le 4 octobre, M<sup>me</sup> Juliette Adam entrée dans sa centième année, prouva au monde qu'elle sait vieillir en beauté. La France politique et lettrée s'émuet de cet anniversaire: « A l'heure où vous entrez dans votre centième année, lui fut-il dit de bouche officielle, Paris salue avec une émotion respectueuse la fervente patriote, la noble femme de lettres, dont l'œuvre, si belle, si forte, est, en même temps, imprégnée de tant d'humaine bonté. La grande médaille de la Reconnaissance française

## Femmes d'Extrême-Orient

### I. HINDOUES.

J'en avais vu quelques-unes aux Congrès internationaux de femmes, à Paris, à Berlin, à Cambridge. Elles portaient le pittoresque costume de leur pays: une sorte de péplum qui enveloppe la tête, cache presque entièrement les cheveux, et fait en même temps office de manteau. Elles avaient toutes la démarche gracieuse de personnes qui n'ont pas, depuis des siècles, foulé le pavé et l'asphalte dans des chaussures déformantes, un joli diamant dans une des narines, une tache rouge au front pour indiquer qu'elles étaient mariées. Elles nous regardaient avec une sorte de condescendance et de pitié, nous autres Européennes, dans nos vêtements régis par la mode, mais elles avaient adopté nos souliers, qui faisaient un étrange effet sur leurs pieds bruns et nus, et sous leurs draperies.

Entre Brindisi et Colombo, j'eus l'occasion de les observer de plus près. A bord, la plupart d'entre elles portaient des sandales aux rubans bleu-argent. Les manteaux dont elles se couvraient étaient tantôt transparents comme des voiles, tantôt d'un tissu ferme avec une large bordure de couleur vive, claire et lumineuse.

Parmi ces femmes se trouvent des membres des groupes les plus célèbres de danseuses d'Uday Shankar, qui ont déjà été en Amérique et dans de nombreux pays d'Europe. Elles sont à la fois réservées et confiantes. On nous autorise à photographier leur troupe, mais voici qu'une autre Hindoue s'y oppose, épouvantée: nous leur

ôterions, dit-elle, leur âme avec cet inquiétant objet noir. Et on en reste là.

Toutes elles appartenaient aux castes supérieures, étaient riches: A Bombay, quand nous descendons à terre, elles sont accueillies par des bouquets et des fleurs tressées. L'une surtout est merveilleuse avec son visage mélancolique, son profil pur et ses cheveux très noirs nattés bas sur la nuque. On dirait l'Iphigénie de Feuerbach, sauf que tout en elle est plus petit et plus élégant.

Après avoir débarqué, nous voyons d'autres types féminins, parfois à la peau très sombre, qui circulent jambes nues avec une grande dignité. Quelques-unes, l'air distant, portent un enfant sur le bras gauche qu'elles appuient sur la hanche. De la main droite, elles maintiennent un petit vase sur la tête, et s'avancent dans l'attitude que devait avoir Rébecca au puits et Nausicaa au bord de la mer: c'est étrange, l'impression que produisent ces femmes d'être en dehors du temps et du monde.

En voici maintenant d'autres, qui sortent d'une des misérables rues du quartier indigène et sont rasées, tandis que les hommes gardent en arrière de la tête quelques cheveux longs. On m'a dit plus tard que ce sont là les vrais Hindous, lesquels, de même que Mahatma Gandhi, respectent les anciennes coutumes.

A chaque halte du tramway surgissent des couples de mendiants; les femmes, toutes ridées, paraissent sculptées dans le bois; à travers leur maigre chevelure blanche, on aperçoit le crâne. Impossible, naturellement, de comprendre ce qu'elles disent, mais l'expression suppliante des visa-

ges et des voix et la main tendue n'ont pas besoin d'explications.

Dans les coins sont assises des marchandes de fruits. J'essaie en vain de me faire comprendre en anglais. Finalement, je tends de l'argent et indique les fruits que j'aimerais; les uns ressemblent à des pommes de terre nouvelles, d'autres sont comme des pamplemousses allongées. On m'en donne une telle masse que j'en suis presque effrayée; la femme, cependant, a l'air ravie de la bonne affaire.

Plus loin encore, quelle misère, quelle malpropreté! Mais les enfants nus ne paraissent pas les sentir, et les femmes conservent une expression recueillie de paix intérieure, si pauvre que soit leur habillage, si misérable leur corps.

Il avait beaucoup été question, sur le bateau, de l'exploitation par les Anglais, du contraste entre les grandes constructions officielles du quartier de la gare et la misère du quartier indigène. Revenant sur le bateau, je vois défiler en imagination les types féminins hindous les plus variés, et une question se pose à moi: la différence est-elle bien plus grande entre la riche Anglaise et la femme presque nue à la peau brune qui est derrière elle, qu'entre celle-ci et l'Hindoue des couches supérieures, au riche costume, toute couverte de bijoux? Et je songe aux efforts de Mahatma Gandhi pour abolir les castes, en me demandant si ce n'est pas une lutte aussi ardue que celle à mener en faveur de la liberté de l'Inde?...

GERTRUD HORST.

(Trad. libre de M.-L. P.)

\* \* \*

### II. ENTRETIENS AVEC DES FEMMES DES PHILIPPINES.

Si l'on fait route vers l'Extrême-Orient, les Iles Philippines entrent à peine en ligne de compte dans l'itinéraire habituel des voyageurs. On sait vaguement qu'elles ont appartenu à l'Espagne, et qu'elles passeront aux Etats-Unis, en 1898, pendant la guerre hispano-cubaine; peut-être aussi a-t-on lu dans les journaux quelques allusions à leurs difficultés avec ce nouveau maître, ce qui n'a rien pour surprendre, étant donné l'opposition toujours plus grande des peuples de couleur contre la domination des blancs. Mais tout cela ne suffit point pour éveiller une curiosité spéciale à l'égard de ces îles.

Et pourtant, revenue en Europe, je garde le regret de n'avoir pas eu le temps de m'y arrêter, car j'y aurais été « comme chez moi », m'a assuré un industriel de là-bas! Mais ce regret, je le dois surtout aux femmes de ce pays qui ont voyagé avec moi sur le paquebot.

Je les avais vues d'abord, un dimanche, à la messe solennelle dans le salon de musique. Elles étaient nombreuses: les unes habillées à l'euro-péenne, avec une simplicité distinguée; d'autres, des sœurs de charité, brunes et larges, au type malais, pas trop propres; d'autres encore paraissaient d'un sang mêlé, et j'appris par la suite qu'elles descendaient de familles semi-espagnoles. En apparence toutefois, elles n'avaient aucun de ces traits de caractère fâcheux généralement attribués en Orient aux métis. Cela revenait sans doute du fait que, dans ces îles, les deux races sont égales socialement. C'est ainsi que le président du Sénat, M. L.-E. Guezon, de sang tout à fait pur, avait une femme aux